



Saint-Rémy-lès-Chevreuse,  
Le 14 juin 2019

**Cabinet du Maire**  
**Noëlle Gavignet**  
Tél : 01.30.47.05.24

Monsieur CALINAUD  
Président de l'EPAC  
11 bis rue Balzac

Réf : **2019/78**

78470 SAINT-REMY-lès-CHEVREUSE

Objet : Inondations et ruissellements : mesures d'urgence.

Monsieur le Président,

Les évènements climatiques des 10 et 11 mai dernier, qui n'ont pas eu le caractère exceptionnel de ceux de juin 2018, démontrent la récurrence des ruissellements provenant des plaines agricoles bordant le bassin versant, allant de la plaine de Ragonant jusqu'au plateau des Molières.

Des aménagements peuvent être réalisés en aval, mais il est primordial de traiter le problème à son origine.

Une approche a été faite avec la Chambre d'agriculture au cours d'une réunion, qui, jusqu'à présent, pour certains, ne donne lieu à aucune action de la part des propriétaires du plateau concernés ; force est de constater qu'il y a des blocages et des réticences pour la mise à disposition de terrains et d'aménagements favorisant une absorption et une rétention des eaux.

C'est la raison pour laquelle que j'ai saisi officiellement Monsieur le Président du Parc naturel régional de la haute Vallée de Chevreuse, avec copies au Directeur du Parc, au Président et Directeur du SIAHVY afin que les exploitants, les propriétaires des plaines agricoles et des massifs forestiers mettent en œuvre les dispositifs identifiés en amont pour protéger l'aval.

En cas de refus ou de mauvaise volonté de leur part, je prendrai toutes mesures juridiques qui s'imposent afin de mettre ces personnes face à leurs responsabilités.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée à ce dossier important et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,  
Dominique BAVOIL